

Protocole sanitaire du conservatoire de GrandAngoulême - de septembre 2020 jusqu'à nouvel ordre -

Document du 15 septembre 2020

Mesures générales

- Un agent est en poste à l'entrée du bâtiment afin de s'assurer du bon respect des directives mentionnées ci-dessous, et ce jusqu'à nouvel ordre.
- Le nettoyage et la désinfection des locaux sont renforcés.
- Les échanges téléphoniques et courriels doivent être privilégiés.
- En cas de nécessité de rencontre, la prise d'un rendez-vous préalable est recommandée.
- Des zones et des dispositifs sont inaccessibles. Merci de respecter la condamnation de ces derniers (distributeur d'encas et machine à café).
- Les sens de circulation indiqués doivent être respectés.
- L'utilisation de l'ascenseur est strictement limitée au transport de matériel lourd et aux déplacements des Personnes à Mobilité Réduite.
- La restauration dans l'établissement est strictement interdite.
- Le nombre de personnes par salle est limité pour permettre de maintenir une distanciation adaptée. Merci de respecter les instructions concernant le nombre de personnes dans un lieu donné.
- La désinfection des mains est obligatoire en entrant dans tous les lieux* d'enseignement étant sous la responsabilité du conservatoire. Tous ces lieux* disposent de gel hydro alcoolique à leur entrée.
- À la scolarité, la désinfection des mains est obligatoire compte tenu du flux de passage et de la manipulation des documents.
- La ventilation des locaux a été renforcée (VMC poussée à son maximum). Les horaires des plannings ont été aménagés afin de permettre une aération entre chaque cours et au minimum de 15 minutes toutes les 3 heures.
- Des aménagements horaires ont été apportés aux cours collectifs afin de permettre d'aérer les salles et de limiter le croisement des groupes dans les zones de circulation de l'établissement.
- Pour l'ensemble du personnel (enseignants, agents administratifs et techniques), le port du masque est obligatoire dans tous les lieux* d'enseignement étant sous la responsabilité du conservatoire.

*Liste des sites accueillant des cours du conservatoire de GrandAngoulême

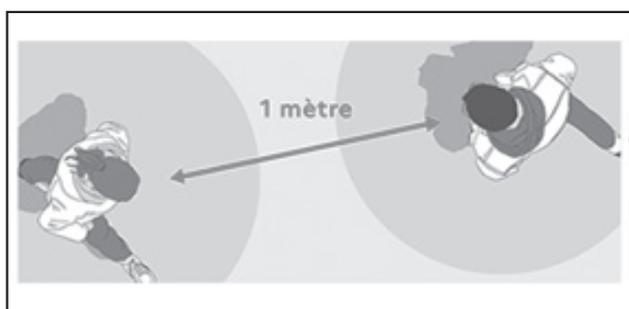
- Site principal : Place Henri Dunant
- Salle Lucien Petit - Soyaux
- Site de l'Épiphyte à Dirac
- Salle Hélène Boucher
- CSCS Aragon à Ma Campagne
- CSCS Rives de Charente
- Salle «Odéon» à la Scène Nationale
- Salle de «L'Éperon»
- Salle de modèle vivant à l'École d'art de GrandAngoulême.
- Les écoles René Defarge et Jean Moulin
- La salle de musique de l'école St-Paul
- La plateforme de l'orgue de la cathédrale
- La zone accueil de l'école «Comtesse de Ségur»

Usagers :

- Le port du masque est obligatoire pour toute personne de plus de 11 ans (élèves de 6^e) dans tous les lieux d'enseignement du conservatoire.
- Chaque élève est responsable de la désinfection des objets et surfaces avec lesquels il est en contact. Des produits désinfectants sont mis à disposition à cet effet.
- Pour les pratiques artistiques ne permettant pas le port du masque (instruments à vent, chant, danse et théâtre), les élèves sont autorisés à ne pas le porter durant le temps de cours, à condition de respecter les distances préconisées.
- Afin de limiter les flux de personnes, un seul accompagnant est autorisé pour les moins de 11 ans.
- En cas de suspicion ou de cas avéré de COVID 19, prévenir l'établissement le plus rapidement possible.
- Toute personne présentant des symptômes analogues à ceux du COVID 19 est priée de ne pas se présenter sur les sites* d'enseignement.

Pour la pratique artistique

- La ventilation des locaux est prévue par une aération de 15 minutes toutes les 3 heures, dans la mesure du possible.
- Les portes sont maintenues ouvertes, dans la mesure du possible.
- Le lavage des mains est vivement recommandé avant et après l'utilisation de l'instrument.
- La médiathèque est fermée. Aucun prêt de partition n'est possible et les ouvrages sont indisponibles jusqu'à nouvel ordre. La distribution de photocopies est faite par l'enseignant uniquement.
- Le box pour les répétitions d'élèves est inaccessible jusqu'à nouvel ordre.
- Le prêt de matériel entre élèves est interdit.



Textes de référence :

- Décret n° 2020-860 du 10 juillet 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans les territoires sortis de l'état d'urgence sanitaire et dans ceux où il a été prorogé
- Préparation de la rentrée dans les conservatoires classés et les lieux d'enseignements artistiques - Direction générale de la création artistique - Ministère de la Culture - Le 7 septembre 2020
- <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>
- Haut conseil de la santé publique

Mesures spécifiques à chaque discipline :

- **Les cordes** Port du masque et respect de la distanciation.
- **Les vents** Prévoir une coupelle personnelle avec essuie-tout pour vider les condensats. Les papiers imbibés sont à jeter dans des poubelles mises à disposition dans chaque salle.
- **Piano** Des lingettes désinfectantes à usage unique sont mises à disposition dans les salles de piano. L'élève désinfecte le clavier après son utilisation. Enseignants et élèves jouent sur deux pianos différents. En plus du passage de lingettes désinfectantes sur les claviers des pianos, un nettoyage avec un chiffon microfibre est effectué chaque jour par le service «Entretien».
- **Percussions** Pas de prêt de baguettes, l'élève doit apporter les siennes.
- **Percussions digitales** Avant l'utilisation, les élèves se désinfectent les mains avec du gel hydro alcoolique. Les percussions sont mises en quarantaine dans la réserve après utilisation par les élèves.
- **Formation musicale** Port du masque.
- **Orchestres** Avec masque : 1 m² par élève
Sans masque : 2 m² par élève - soit un effectif maximal à l'auditorium de 25 personnes.
- **Chant choral** Port du masque pour les enseignants et respect de la distanciation recommandés.
- **Danse** Distanciation de 2 mètres minimum entre l'enseignant et ses élèves et entre chaque élève.
Entre chaque cours :
 - Aération du studio
 - Désinfection des barres avec solution virucide et essuie-tout mis à disposition
 - Désinfection du sol en cas de travail au sol.Les élèves doivent arriver en tenue. L'accès au vestiaire n'est possible que pour les élèves du premier cours (élèves qui sortent de l'école).
- **Théâtre** Distanciation de 2 mètres minimum entre l'enseignant et ses élèves et entre chaque élève.